**Attestation sur l’honneur de déclaration d’inscription à un**

**vide greniers-brocante et déballage. Année *201****…****9****…….. N****°……………………***

***Imprimer et remplir cette fiche sans oublier les détails demandés et surtout téléphoner à***

***Dominique au 06.78.30.13.16 pour avoir un EMPLACEMENT.***

***Tarif exposants 1 jour ou 2 jours***

**Particulier et Professionnel**

Paiement sur place le matin avec cette fiche

Forfait 1 véhicule 1 jour métrage illimité 12€……

Forfait 1 véhicule 2 jours métrage illimité 15€……

 Vous gardez vôtre véhicule avec vous, obligatoire de porter la fiche d’inscription le matin rempli, a imprimer sur

vide greniers. Org

Particuliers et Professionnels, merci de porter cette fiche d’inscription lors de votre venue

PLAINE DE COURREJEAN

Vide-greniers-Brocante-Déballage.

23 Chemin de la Caminasse

33140 Villenave d’Ornon

30-31 Mars 2019

Je soussigné(e) Nom ……………………………………..……………..…………………Prénom…………………………………………………………...………..………..….…Adresse actuelle……………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………..Code postal…………………….…….………..Ville…………………………………..…………………………..……Téléphone………………………………………………………………………………………

**PROFESIONNEL Immatriculation du véhicule**

**PARTICULIER Immatriculation du véhicule**

………………………………………

………………………………………

……………………………………….

………………………………………

**Titulaire de la pièce kBIS N°……………………………………………………………..….**

**Lieu du registre du commerce** …………………………………………………………………..

Être soumis au régime de l’article (l310-2 du code du (commerce).

Tenir un registre d’inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés ou neuf. (Article 321-7 du code pénal).

**Titulaire de la pièce d’identité N°…………………………………………………..…………**

**Délivrée le ………………………..à…………………………….…………….**

 Ne pas être commerçant(e)

 De ne vendre que des objets personnels usagés ou donnés

 (Article l310-2 du code du commerce)

 De non participation à deux autres manifestations de même nature dans l’année civile.(Article R321-9 du code pénal).

***Déclare sur l’honneur***

*Raison sociale……………………………………….*

***Déclare sur l’honneur***

*Raison sociale……………………………………….*

#

# Règlement des exposants manifestation Vide-greniers Brocante Déballage.

En ce qui concerne les forfaits d’emplacements et le prix au véhicule, il est formellement interdit de rentrer et de décharger un autre véhicule sur le même emplacement même si la voiture ne reste pas et les allers et venues à pieds pour mettre le chargement d’une autre voiture est interdit. Pour les emplacements au métrage , chacun réglera son stand au nombre de ml pris sans les tables fournies. L’horaire de l’installation des participants est fixé à partir de **6h** et peut varier suivant la saison et l’ordre de réservation téléphonique des exposants pour ne pas embouteiller les rues.

**Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa Place avant 16h.**

Un placeur déterminera l’espace en fonction de la demande et du véhicule.

**A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place dans l’état où il l’a trouvée. Merci de nous aider à garder une place propre.**

Pour l’instant nous ne demandons pas de caution en chèque pour un parking propre.

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants (les armes sauf de collection, livres et autres objets pornographiques pouvant être vus par des jeunes mineurs.il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (gril-réchaud-divers).

**Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et dégustations sont refusés sauf accord écrit exceptionnel avec le Responsable de l’organisation**.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gaufres, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le terrain et sur

les parkings environnants des visiteurs. Le responsable de l’organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cité.

Tous instruments de musique ne devront en aucun cas fonctionner à forte densité afin de respecter le silence des voisins et aucun véhicule ne devra circuler une fois l’ouverture au public..l’organisation et les bénévoles ainsi que la Mairie du lieu de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le ou les jours du vide greniers et déballages. Toute personne ne respectant pas le règlement peut être exclue du lieu sans aucun remboursement de la place.

L’exposant est responsable des objets qu’il expose au sol qui peut entraîner tous accidents. (Voir Assurance de l’exposant).L’exposant n’ayant pas réservé aura l’obligation d’attendre l’installation finale pour supposer avoir une place sans certitude.

**Après avoir pris connaissance du règlement interne de cette manifestation,**

 **Il est obligatoire de signer et dater.**

 **L’organisation vous souhaite de bonnes ventes**. *Signature*

*Org33.d@gmail.com*

 **06.78.30.13.16 Fait à** …………….…………….………….**.Le**……………………….…………………

Le tarif est indiqué pour un seul véhicule entrant chargé, interdiction absolu de rentrer un autre véhicule déchargeant sur le même emplacement sans avoir réglé celui-ci même si le véhicule ne reste pas sur place.

L’ENTREE EST EN FONCTION DES RESERVATIONS TELEPHONIQUE .